

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **vendredi 10 mars 2023 à 18 heures** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Etienne FENART, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Bertrand CASSÉ (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves DEBARRE)

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2023
2. Restauration des parties hautes du chœur de l'église : Avenant n° 2 - travaux supplémentaires de maçonnerie
3. Avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière de sables et de graviers exploitée par l'entreprise Cassier « la Baronnière » située sur le territoire des communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont
4. Election d'un délégué au SIVOM SOLOGNE PAYS FORT suite à la démission de Madame Muriel KUBICKÉ.
5. Modification de la commission d'appel d'offres suite à la démission de Madame Muriel KUBICKÉ.
6. Modification des commissions communales suite à la démission de Madame Muriel KUBICKÉ.
7. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 10 et donne lecture de l'ordre du jour.

Est désigné secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

1- Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2023, qui n'apporte ni observation, ni remarque de sa part.

2- Restauration des parties hautes du chœur de l'église : avenant n°2 travaux supplémentaires de maçonnerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer un nouvel avenant pour le lot 1 maçonnerie, afin de prendre en compte les travaux supplémentaires qui avaient été proposés en option par le maître d'œuvre et non retenus lors de l'ouverture des plis, car il était impossible de savoir, au moment de retenir la proposition du maçon, comment serait le haut des murs après avoir enlevé la voûte.

Il s'agit d'un enduit au plâtre sur le haut des murs périphériques, avec finition à faux-joints, pour combler l'espace entre la corniche et la voûte d'un côté et l'ancien mur, soit une hauteur d'environ 80 cm tout autour du chœur, ainsi l'encastrement des câbles d'éclairage et le traitement et remaillage des fissures.

Monsieur le Maire dit que ces travaux supplémentaires sont nécessaires pour le rendu final, sinon, il y aura tout autour du chœur, sur environ 80 cm de hauteur, aucune finition.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 5 975 € HT.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'avenant n°2.

3- Avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière de sables et de graviers exploitée par l'entreprise CASSIER « la Baronnière » située sur le territoire des communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de donner son avis sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière située au lieu-dit la Baronnière située sur le territoire des communes de Brion et Clémont, déposé par l'entreprise CASSIER des services de la Préfecture du Cher au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Cette demande a été jugée recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'autorité environnementale a été sollicitée conformément aux dispositions de l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Cette demande faisant l'objet d'une étude d'impact doit être soumise à une enquête publique conformément aux articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

L'enquête, qui a été affichée sur le panneau devant la mairie le 25 janvier, se déroule du 14 février au 16 mars 2023 et a été prescrite par arrêté préfectoral du 20 janvier 2023 (arrêté 2023-0035 du 20/01/2023 prescrivant l'enquête publique et avis d'enquête publique joints au présent document).

Monsieur le Maire dit que la carrière existe depuis plus de 20 ans, le propriétaire des Néraults qui jouxte la carrière loue l'emplacement de la future extension de la carrière.

Annick BAUDOIN demande si la commune de Ste-Montaine sera impactée par cette extension. Monsieur le Maire que la carrière est située à 6 km de Sainte-Montaine et qu'il n'y a aucun impact pour la commune. Idem pour le trafic routier, pas de passage de camions supplémentaires.

Igor OLSEVSCHI dit qu'il est contre le projet de renouvellement et d'extension de la carrière « la Baronnière », par principe il est contre toutes les carrières.

Monsieur le Maire met au vote :

- Avis favorable : 8 voix
- Avis défavorable : 1 voix

4- Election d'un délégué au SIVOM SOLOGNE PAYS FORT suite à la démission de Madame Muriel KUBICKÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les statuts du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT prévoient deux délégués par commune adhérente. Madame Muriel KUBICKÉ était déléguée titulaire à la vocation Ramassage Scolaire et déléguée suppléante à la vocation Eau.

Suite à la démission de Madame Muriel KUBICKÉ, il convient donc d'élire de nouveaux délégués, un titulaire à la vocation Ramassage Scolaire et un suppléant à la vocation Eau.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats au poste de délégués du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT. Monsieur Nicolas RAFFESTIN propose sa candidature pour remplacer Muriel KUBICKÉ, comme délégué titulaire à la vocation ramassage scolaire et délégué suppléant à la vocation eau.

L'assemblée élit Monsieur Nicolas RAFFESTIN à l'unanimité.

5- Modification de la commission d'appel d'offres suite à la démission de Madame Muriel KUBICKÉ

Madame Muriel KUBICKÉ était membre de la commission d'appel. Suite à sa démission le 31/12/2022, il convient de désigner un nouveau membre pour la remplacer.

Liste des membres actuels de la commission d'appel d'offres

Membres titulaires	Membres suppléants
- Muriel KUBICKÉ	- Rosemay BOURBON
- Marie-Thérèse MOREAU	- Michelle KUBICKÉ
- Etienne FENART	- Nicolas RAFFESTIN

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Bertrand CASSÉ qui est élu membres titulaires de la CAS à l'unanimité.

6- Modification des commissions communales suite à la démission de Muriel KUBICKÉ

Monsieur le Maire dit qu'il convient de désigner un autre conseiller municipal pour remplacer Muriel KUBICKÉ dans les commissions communales :

FINANCES - BUDGET	Michèle KUBICKÉ – Etienne FENART – Bertrand CASSÉ
TRAVAUX	Etienne FENART – Bertrand CASSÉ – Nicolas RAFFESTIN – Igor OLSEVSCHI
CULTURE & LOISIRS :	
- Information à la population et Musée	Michèle KUBICKÉ – Rosemay BOURBON – Marie-Thérèse MOREAU
- Eglise et patrimoine	Rosemay BOURBON – Marie-Thérèse MOREAU – Bertrand CASSÉ
- Fêtes et manifestations	Annick BAUDOIN – Igor OLSEVSCHI – Nicolas RAFFESTIN
SOCIAL	Michèle KUBICKÉ – Rosemay BOURBON – Annick BAUDOIN – Marie-Thérèse MOREAU
ENVIRONNEMENT :	
- Urbanisme - PLUi	Annick BAUDOIN – Bertrand CASSÉ
- Espaces verts	Nicolas RAFFESTIN – Igor OLSEVSCHI
- Fleurissement	Michèle KUBICKÉ – Rosemay BOURBON – Annick BAUDOIN – Marie-Thérèse MOREAU (non remplacée)
- Chemins communaux	Bertrand CASSÉ – Etienne FENART – Nicolas RAFFESTIN
- Faune – Flore	Annick BAUDOIN – Bertrand CASSÉ – Etienne FENART

En aparté, Etienne FENART informe l'assemblée qu'il siège au SYRSA le syndicat de renaturation des Sauldres et de ses affluents et que cela ne bouge pas du tout. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne menace de dissoudre le syndicat.

Monsieur le Maire dit qu'il convient d'acheter un nouveau récupérateur d'eau pour le fleurissement et propose de relancer le concours des maisons fleuries.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

7- Questions diverses

⇒ **Etablissement Public Foncier Local (EPFL)** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a appelé le Notaire en charge de la succession de Mme MICHAUD CLAIRE NEE GENEIX concernant l'achat de la maison du 4 rue Principale, que la commune a proposé d'acquérir en 2021 et qui est toujours en attente.

La communauté de communes Sauldre et Sologne a adhéré à l'EPFL en 2022 et les communes membres de la CDC peuvent en bénéficier pour gérer les problèmes d'acquisition foncière. L'EPFL gère l'acquisition et les travaux de gros œuvre, ils achètent en leur nom et rétrocèdent sur plusieurs années de 2 à 15 ans avec un taux qui varie en fonction du nombre d'années de la durée de la convention.

Monsieur le Maire dit qu'un rendez-vous téléphonique est prévu pour la fin du mois, afin de discuter des possibilités d'acquisition de la maison du 4 rue Principale.

⇒ **Lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunale** Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procédure d'élaboration du PLUi et la concertation ont été lancés. Une visite de toutes les communes est organisée le 14 mars.

⇒ **Inventaire de la biodiversité communal** le comité de pilotage ou copil est composé de Annick BAUDOIN, Bertrand CASSÉ, Christiane DEBARRE, Monique CARO et Dominique GOYARD.

Les sites publics retenus sont : le terrain derrière la mairie, à côté du cimetière, l'étang communal, le chemin d'Ennordres, La Rozelle.

Monsieur le Maire a écrit à tous les propriétaires pour leur demander s'ils souhaitaient ouvrir leurs propriétés pour faire l'inventaire de la biodiversité communale et il a reçu beaucoup de réponses positives, malheureusement, la visite sur site est organisée le mardi 11 avril et peut de propriétaires seront disponibles ce jour-là.

Dans les sites privés retenus sont : La Talle et Chair-Salée.

⇒ **Site internet** l'assemblée a reçu la proposition du visuel du futur site internet de la commune. Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers.

Igor OLSEVSCHI dit qu'il est préférable de supprimer le « SM » qui se trouve en haut à gauche quand on ouvre une page, de même les 3 bandes verticales, qui sont peut-être à la mode en ce moment mais qui n'ont pas beaucoup d'intérêt.

Monsieur le Maire dit qu'il faut remplacer le calendrier par les manifestations culturelles.

Etienne FENART dit qu'il va répertorier toutes les demandes de modification et les transmettre à NET 15.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 20

Approuvé Non approuvé en séance du 14 avril 2023

Pour Contre Abstention

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse MOREAU